



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°268

SEPTEMBRE 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

Présents : 15

Absentes excusées : Jacqueline MARTINO qui donne pouvoir à Isabelle SIRLIN
Béatrice BALAC qui donne pouvoir à Sébastien CAILLE

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h 30
Isabelle SIRLIN est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A- Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 25 JUILLET 2019.

B- DELIBERATIONS.

- 1- Renouvellement du contrat SACPA (animaux errants).
- 2- Proposition d'un contrat d'une année avec le SATESE (station d'épuration/assainissement collectif).
- 3- Modification des statuts du SDEM (Syndicat Départemental d'Énergie du Morbihan).
- 4- Modification du nombre d'heures d'un agent contractuel.
- 5- Acquisition de matériel informatique à l'école Arc en Ciel.
- 6- Commission bâtiments communaux :
 - Validation du projet de réfection du mur au sud de la mairie.
 - Travaux d'entretien de la toiture du bâtiment de la poste.
- 7- Choix du bureau d'étude pour la rénovation du réseau d'assainissement collectif de la rue de COUESLAN.
- 8- Mise en sécurité des 2 citernes de l'ancienne station (LE CORVEC) rue de COUESLAN.

C- INFORMATIONS.

- 1- RPQS – Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité de Service du service collecte des déchets de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.
- 2- Fin des travaux du complexe sportif :
 - Date d'ouverture aux associations sportives.
 - Date d'inauguration du nouveau complexe.
- 3- Gestion des clés et des badges alarme du complexe sportif.

D- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- 1- Dégradation des panneaux de signalisation au Pont de Cran.
- 2- Demande de passage pour piétons au Pont de Cran.
- 3- 10^{ème} anniversaire de l'ouverture de l'école Arc en Ciel ;
- 4- Police pluri-communale entre les communes de NIVILLAC, La ROCHE-BERNARD et SAINT-DOLAY.

A- Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 25 JUILLET 2019.

Accord du conseil avec 15 voix pour et 2 abstentions.

B- DELIBERATIONS.

1- Renouvellement du contrat SACPA (animaux errants).

M. le Maire rappelle aux élus que le contrat avec la SACPA (Société d'Assistance pour Contrôle des Populations Animales) arrive à échéance au 31 décembre 2019, il propose de le renouveler pour une durée d'un an reconductible 3 fois, soit 4 années, pour un coût annuel de 0,823 € HT par habitant soit 2 059,15 € HT. pour l'année 2020. Un bilan des activités 2018 sera demandé à la SACPA.

Accord du conseil à l'unanimité.

2- Proposition d'un contrat d'une année avec le SATESE (station d'épuration/assainissement collectif).

Yves BERTHO informe les élus sur le contrat d'adhésion au SATESE (Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux) qui arrive à échéance au 31/12/2019. Il est proposé de le prolonger d'une année pour un coût de 300 €.

Les prestations proposées par le SATESE du service départemental sont les suivantes :

- L'expertise technique et les conseils pour l'exploitation des stations d'épuration.
- L'appui à la mise en place des équipements et à la validation annuelle de l'auto surveillance.
- L'information technique et réglementaire applicable au domaine de l'assainissement collectif.
- La collecte de données descriptives pour la mise à jour de l'observatoire départemental de l'assainissement.

Accord du conseil à l'unanimité.

3- Modification des statuts du SDEM (Syndicat Départemental d'Énergie du Morbihan).

M. le Maire informe les conseillers municipaux de la modification des statuts du SDEM. L'objet de cette modification statutaire vise, conformément aux recommandations des services préfectoraux, à sécuriser un point spécifique : l'adhésion des établissements publics de coopération à fiscalité propre (EPCI-FP) au syndicat. Il est demandé aux élus d'approuver la modification des statuts.

Accord du conseil à l'unanimité.

4- Modification du nombre d'heures d'un agent contractuel.

Marie-Claire LOYER (Directrice Générale des Services) propose de modifier le temps de travail hebdomadaire d'un agent contractuel de 13 heures à 18 heures 30 à compter du 1^{er} septembre 2019.

Accord du conseil à l'unanimité.

5- Acquisition de matériel informatique à l'école Arc en Ciel.

Yves BERTHO rappelle aux élus qu'au conseil du 25 juillet 2019, le remplacement du serveur et la sécurisation pour le filtrage internet de l'école publique Arc en Ciel, avait été reporté car il manquait des informations de la part de la direction de l'école. Il est proposé de remplacer le serveur et de mettre en place un filtrage internet par l'entreprise 2SIA pour un coût de 2 348,65 € TTC.

Accord du conseil avec 16 voix pour et 1 abstention.

6- Commission bâtiments communaux :

- Validation du projet de réfection du mur au sud de la mairie.
Patrick GERAUD et la commission bâtiments communaux proposent de réparer le mur devant la mairie afin de le consolider. Le coût de ces travaux à réaliser par l'entreprise LELIEVRE de RIEUX est de 10 265,56 € TTC. La commission propose de rabaisser la hauteur du mur pour permettre une meilleure vue sur la médiathèque et la mairie.

Accord du conseil à l'unanimité.

- Travaux d'entretien de la toiture du bâtiment de la poste et bilan de la commission bâtiments du 24/09/2019.

Patrick GERAUD informe les élus sur les travaux de divers bâtiments

Remplacement des gouttières sur le bâtiment de la poste par l'entreprise de couverture SAULNIER de SAINT-DOLAY pour un coût de 2 013,13 € HT.

Remplacement des plaques béton sur 2 côtés de l'entourage des citernes à gaz derrière la mairie par du grillage et mise en place d'une clôture pour la citerne à gaz du complexe sportif par REDON CLOTURE de REDON pour un coût de 1 860,61 € TTC.

Fourniture et mise en place d'une grille de protection sur la rampe handicapée à l'église par Ty Métal de SAINT-DOLAY pour un montant de 3 423,60 €.

7- Choix du bureau d'études pour la rénovation du réseau d'assainissement collectif de la rue de COUESLAN.

M. le Maire informe les élus du choix d'un bureau d'études pour le suivi des travaux de réhabilitation d'assainissement collectif rue de COUESLAN. Quatre bureaux d'études ont été consultés et deux ont répondu. La commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre du bureau d'études B3E de QUIMPER, la moins disante pour un montant de 7 950 € HT.

Accord du conseil à l'unanimité

8- Mise en sécurité de 2 citernes de l'ancienne station (LE CORVEC) rue de COUESLAN.

M. le Maire informe les conseillers municipaux que suite à la vente de la maison LE CORVEC, rue de COUESLAN, il a été découvert que les 2 citernes de l'ancienne station essence, actuellement sur le domaine communal et remplies d'eau, doivent être mises en sécurité par une vidange, un dégazage et un remplissage de béton. Un devis a été demandé à l'entreprise SEDDA de RIEUX et le montant est de 7 425,78 € TTC.

Accord du conseil avec 16 voix pour et 1 abstention.

C- INFORMATIONS.

1- RPQS - Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité de Service du service collecte des déchets de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

M. le Maire présente aux élus le RPQS du service déchets de la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE regroupant 12 communes pour 27 562 habitants populations INSEE et 33 107 habitants en population DGF (la différence étant le nombre de résidences secondaires).

Le tonnage des ordures ménagères pour l'année 2018 est de 5 868 tonnes (5 862 en 2017) soit une progression de 0,08 %. Le ratio de production d'ordures ménagères est 177 Kg par habitant en population DGF (213 Kg par habitant en population INSEE).

Les emballages collectés en sacs jaunes et acheminés au SYSEM à VANNES, en 2018 ont été de 759 tonnes (730 tonnes en 2017) soit une hausse de 4%.

Pour le papier il y a eu 600 tonnes de collectées en 2018 (622 tonnes en 2017) et pour le verre, 1 827 tonnes en 2018 (1 702 tonnes en 2017).

Le tonnage total récolté dans les différentes déchetteries est de 11 000 tonnes pour l'année 2018 avec 117 000 passages sur les 4 déchetteries et la plate-forme de déchets verts de DAMGAN.

Le bilan financier du service :

Le total des dépenses de fonctionnement est 5 128 818 € et le total des recettes de fonctionnement est de 4 912 756 €, soit un déficit de 237 922 € avec la reprise du déficit de 216060 € reporté de 2017. Le rapport complet est consultable en mairie.

2- Fin des travaux du complexe sportif :

- Dates d'ouverture aux associations sportives ;

M. le Maire informe les élus sur les travaux du complexe sportif qui se terminent. La date prévisionnelle pour la mise à disposition de ce complexe sportif aux associations est fixée à compter du 1^{er} novembre 2019.

- Date d'inauguration du nouveau complexe.

L'inauguration est prévue le 23 novembre 2019 à 10 heures 30.

3- **Gestion des clés et des badges alarme du complexe sportif.**

Pour la gestion et la distribution des clés et badges alarme des salles de sport, les personnes désignées par les associations seront contactées par la mairie afin qu'elles viennent signer le règlement, remplir la fiche nominative et présenter une pièce d'identité lors de la remise.

Pour la salle de convivialité, après réservation, la clé et le badge alarme seront à prendre et à remettre en mairie à chaque utilisation. Un chèque de caution sera demandé aux utilisateurs.

D- QUESTIONS ET INFORMATION DIVERSES

1- **Dégradation de panneaux de signalisation au Pont de CRAN.**

Céline BAILLY signale aux élus que des panneaux de signalisation ont été dégradés au Pont de CRAN. M. le Maire va interroger le Conseil Départemental pour le signaler.

2- **Demande passage pour piétons au Pont de Cran.**

Jean-Louis BELLLOT fait part aux élus d'une demande de randonneurs pour la mise en place d'un passage pour piétons au Pont de Cran. M. le Maire répond que la commune va solliciter le Conseil départemental pour l'étude de cette demande.

3- **10^{ème} anniversaire de l'ouverture de l'école publique Arc en Ciel.**

M. le Maire informe les élus du 10^{ème} anniversaire de l'ouverture de l'école publique Arc en Ciel.

4- **Police pluri-communale entre les communes de NIVILLAC, LA ROCHE -BERNARD et SAINT-DOLAY.**

M. le Maire informe les élus du recrutement d'un deuxième policier municipal pour la mise en place d'une police pluri-communale des 3 communes. Ce policier travaillera avec celui de NIVILLAC déjà en place. Les conventions triparties seront signées entre les communes pour la répartition des charges de fonctionnement.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 30 OCTOBRE 2019 A 20 HEURES 00

Informations diverses de M. le Maire :

- **Rappel aux propriétaires de terrains bordant les routes communales.**

Chaque propriétaire ayant un terrain bordant une route communale, est responsable des dégradations sur les lignes téléphoniques et électriques occasionnées par les arbres ou autres, et doit les entretenir avant l'hiver.

- **Rappel sur les constructions illégales.**

Toutes constructions supérieures à 5 m², doivent faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire. Toute infraction à cette réglementation est répréhensible.

- **Rappel sur la divagation de chiens et déclaration obligatoire selon la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999.**

En cas d'incident ou d'accident provoqué par un animal dangereux non déclaré, le propriétaire est responsable des dégâts occasionnés.

Permis de détention (article 17 de la loi) : tout propriétaire de chiens de 1^{ière} et 2^{ème} catégorie doit demander la délivrance d'un permis de détention auprès de la mairie de la commune de résidence.

- **Informations sur la collecte des déchets par la communauté de commune Arc Sud Bretagne.**

La collecte des ordures ménagères est réalisée tous les lundis matins, uniquement en bac individuel, par le prestataire désigné par la collectivité.

Les sacs noirs déposés au sol ne sont pas collectés.

Si votre bac est trop petit, vous pouvez le changer au service environnement, zone artisanale de La GREE à NIVILLAC, tél 02 99 90 40 90 (ouvert tous les matins et jeudi toute la journée).

La collecte des emballages en sacs jaunes est réalisée par les agents d'Arc Sud Bretagne tous les 15 jours le lundi matin (calendrier de collecte à prendre en mairie avec les sacs jaunes gratuits). Quand ce n'est pas correct, les agents placent un adhésif rouge pour signaler que le tri n'est pas conforme (vous pouvez demander les consignes de tri en mairie).

Tout propriétaire ou locataire quittant la commune doit le signaler à Arc Sud Bretagne et rendre son bac.

Attention : Nous ne sommes pas en mesure de collecter tous les plastiques. A ce jour, le centre de tri du SYSEM ne dispose pas de l'outil industriel le permettant.

La commune de SAINT-DOLAY va disposer d'un logement T4 à louer, à compter du début novembre 2019. Le loyer mensuel est de 495 € sans les charges. Si vous êtes intéressés, merci de vous adresser à la mairie. tél : 02 99 90 20 69.

Coup de pouce aux devoirs

L'équipe dolaysienne de l'Association « Coup de Pouce Aux Devoirs » dont l'objet est l'aide aux devoirs du soir pour les enfants du CP au CM2, le mardi de 16 h 15 à 18 h, recherche des bénévoles pour renforcer son effectif actuel. Pour tout renseignement merci de contacter Yvonne MAHE au 02.99.90.20.06 ou André LE RESTE au 02.99.90.17.74.

AFM Téléthon : Avis aux bénévoles

Chantal RENAUD, nouvelle référente pour Saint-Dolay.

Afin de construire la campagne 2019, il me faut, dès à présent, prévoir une équipe pour la mettre en place et que je connaisse les personnes qui seraient prêtes à m'aider dans l'organisation de cette manifestation.

Vous pouvez me contacter au 0622407172 ou bien sur mon courriel : yoagab56@gmail.com .

Pour que cette aventure continue au sein de Saint Dolay, je vous espère nombreux.

BULLETIN ANNUEL 2019

Isabelle SIRLIN Adjointe rappelle aux associations de la commune que le rétro planning pour la remise des photos (sous format JPG) et les textes accompagnants (sous format Word) sur la rétrospective de vos manifestations de l'année 2019 doivent impérativement être envoyés séparément par e-mail soit à : mairie@saintdolay.fr ou à : isabelle.sirlin@sfr.fr avant le 31 octobre 2019, avant l'envoi en imprimerie.

LE MARCHE DE SAINT-DOLAY

A lieu tous les vendredis de 16 heures à 19 heures vente de fruits et légumes, de crêpes et galettes ainsi que des poulets rôtis.

Le dimanche matin vente de fruits de mer et poulets rôtis.

NOUVELLE ENTREPRISE TY METAL : Fabien LE BEL Artisan Métreur à Burin Saint-Dolay

Création, fabrication mobilier intérieur et extérieur - Prestations à domicile, soudures, réparations...

Tél : 06.31.44.28.51 e-mail : tymetal@outlook.fr

Les vacances de la Toussaint à la Médiathèque de Saint-Dolay

Mercredi 23 octobre à 11h15 : Bébés Lectures Des histoires à écouter pour les tous petits jusqu'à 4 ans.

Mercredi 23 octobre à 15h : Racontines Des histoires à écouter pour les enfants de 4 à 8 ans.

Mercredi 30 octobre à 15h : Cinévacances Une projection surprise pour les enfants de 6 à 10 ans.

Toutes ces manifestations sont gratuites.

Attention ! la médiathèque sera fermée vendredi 1^{er} et samedi 2 novembre

Retrouvez-nous sur notre page Facebook [@MediathequedeSaintDolay](https://www.facebook.com/MediathequedeSaintDolay) ainsi que sur le site web www.saintdolay.fr

Nouveaux horaires d'ouverture de la médiathèque :

mercredi : 9h30/12h et 13h30/18h30 | jeudi 16h30/18h30 | vendredi : 16h30/18h30 | samedi : 9h30/12h

Téléphone :02.99.90.29.29/Email :mediatheque@saintdolay.fr